

ECONOMIE & SOCIÉTÉ

SÉRIE**2****PROFIL E****Partie 1 : cas pratique****Durée totale de l'épreuve :** 240 minutes**Durée de la partie 1 :** 120 minutes**Moyens auxiliaires autorisés :** Calculatrice non programmable

Codes suisses sous forme papier : Cst., CO, CC, LP ORC,

LCC ou CC, CO *Edition pour les études de commerce***Annexe :** Index officiel CO et CCS (annexé en dernière page)

Numéro de candidat-e

Nom

Prénom

Date de l'examen

Points obtenus / points maximum

Partie 1 : cas pratique

/ 100

Partie 2 : questions

/ 100

Total

/ 200

Note obtenue

SIGNATURES DES EXPERTSDélai de libération : Cette série d'examen ne doit pas être utilisée comme exercice avant le
1^{er} janvier 2017

Remarques :**Sont également autorisés :**

- l'utilisation de marque-pages ou post-it vierges ;
- le soulignement et/ou surlignage.

Sont interdits :

- les notes personnelles (y c. les effacement à l'aide de Tipp-Ex et autres produits semblables) ;
 - les renvois à d'autres articles.
-

Echelle de notes :

Nombre maximal de points : **200 points**

Note	Points
6	190 – 200
5,5	170 – 189,5
5	150 – 169,5
4,5	130 – 149,5
4	110 – 129,5
3,5	90 – 109,5
3	70 – 89,5
2,5	50 – 69,5
2	30 – 49,5
1,5	10 – 29,5
1	0 – 9,5

PARTIE 1 : CAS PRATIQUE

Situation initiale

Monsieur Jacques Seiler exploite en raison individuelle un commerce de motos et d'accessoires à Biel.

			Points obtenus	Points maximum
1.5.3	Droit et Etat	Objectifs		5
1	Forme juridique	1.5.3.9		5
1.5.2	Economie d'entreprise	Objectifs		20
2	Assurances	1.5.2.8		10
3	Marketing	1.5.2.6, 1.5.2.7		10
1.5.1	Rapports financiers	Objectifs		16
4	Prix, Changes	1.5.1.2, 1.5.1.4		8
5	TVA	1.5.1.5		8
1.5.3	Droit et Etat	Objectifs		22
6	Contrat de bail	1.5.3.4, 1.5.3.5		11
7	Contrat de travail	1.5.3.4, 1.5.3.5		6
8	Contrat de vente	1.5.3.4, 1.5.3.6		5
1.5.1	Rapports financiers	Objectifs		20
9	Journal	1.5.1.1, 1.5.1.2, 1.5.1.3, 1.5.1.6, 1.5.1.8, 1.5.1.9, 1.5.1.10		20
1.5.2	Economie d'entreprise	Objectifs		10
10	Financement et placement	1.5.2.9		10
1.5.1	Rapports financiers	Objectifs		7
11	Décompte de salaires	1.5.1.7		7
	Total*			100

*A reporter en première page

1. Forme juridique**points****/ 5**

Extrait internet - Registre du commerce de Berne

N° réf 2011/15285

N° féd CH-555.2.203.541-2

IDE CHE-432.365.062

Jacques Seiler motos et scooters
 inscrite le 6 juin 2008
 Entreprise individuelle

Réf.	Raison de Commerce
1	Jacques Seiler motos et scooters
1	Siège Bienne
2	Adresse Rue des Alpes 16, 2501 Bienne
2	But, Observations Buts: Exploitation d'un atelier de réparation, vente de motos, scooters et accessoires

Réf.	Titulaire et personnes ayant qualité pour signer		
	Nom et Prénoms, Origine, Domicile	Fonctions	Mode signature
1	Jacques Seiler à Bienne	Titulaire	signature individuelle

A l'aide de l'extrait du RC de la page précédente, répondez aux questions suivantes :

1. Le cousin de Monsieur Seiler, qui s'appelle Jean Seiler, ouvre lui aussi un magasin de motos à Nidau à 3 kilomètres de Bienne. Il s'agit également d'une raison individuelle dont la raison de commerce est J. Seiler. Jacques Seiler n'est pas content car il estime que sa raison de commerce est protégée et donc que son cousin ne peut pas prendre une raison de commerce proche de la sienne. Son cousin quant à lui estime être parfaitement dans son droit. Qu'en est-il ? (1 point)

2. Monsieur Seiler aurait-il pu appeler son entreprise « Seiler tous véhicules » ? Expliquez. (1 point)

3. Monsieur Seiler aurait-il pu appeler son entreprise « Seiler et fils » ? Expliquez. (1 point)

4. Si Monsieur Seiler décidait de vendre son entreprise à Monsieur Yamhada en l'autorisant à garder l'ancienne raison de commerce, comment Monsieur Yamhada devrait-il former la nouvelle raison de commerce ? (1 point)

5. Citez un document, à part l'extrait du registre du commerce, où la raison de commerce doit obligatoirement figurer de manière complète. (1 point)

2. Assurances**points****/ 10**

1. Un employé de l'entreprise de M. Jacques Seiler occupé à 100 % désire mettre à jour ses différentes assurances. Classez les assurances dans le tableau ci-dessous. (5 points)

AVS – AC – Assurance accident professionnel (AAP) – Assurance-vie 3P – Assurance maladie – Assurance maladie complémentaire – Assurance RC privée – LPP – Assurance accident non professionnel (AANP) – Assurance perte de gain (APG)

Assurances professionnelles		Assurances personnelles	
Obligatoires		Obligatoires	Facultatives

2. Monsieur Seiler engage une personne pour nettoyer le magasin deux fois par semaine. Cela représente 4 heures hebdomadaires et CHF 400.– mensuel de salaire. Pourquoi Monsieur Seiler n'est-il pas obligé de couvrir cette personne...

- a) en AANP ? (1 point)

- b) en LPP ? (1 point)

3. La famille de Monsieur Seiler possède un bungalow au bord du lac de Biel. Lors d'un barbecue, le bâtiment prend feu. La structure du bâtiment est endommagée ainsi que du mobilier. Quelles assurances vont rembourser les différents dégâts ? (2 points)

- a) Pour la structure : _____

- b) Pour le mobilier : _____

4. Le fils de Monsieur Seiler roule avec la moto de son père. Au centre de Biel, il brûle un feu rouge et renverse un piéton. Celui-ci est légèrement blessé et son état nécessite une semaine d'hôpital. Quelle assurance va couvrir les frais d'hospitalisation ? (1 point)

3. Marketing**points****/ 10**

1. Monsieur Seiler désire augmenter ses ventes. Il décide de faire appel à un spécialiste marketing pour lui proposer différentes actions. Indiquez par une croix quelle partie du marketing concerne les actions ci-dessous : (5 points)

Actions	Marketing stratégique	Marketing opérationnel			
		Product	Price	Promotion	Place
Proposer une carte de fidélité					
Création d'un site internet pour informer les clients					
Une nouvelle marque de moto haut de gamme sera proposée					
Un escompte de 5 % est accordé en cas de paiement cash					
Une étude de marché primaire sera commandée					
Ouverture d'une succursale à Lyss					
Une analyse des concurrents est effectuée					
Un pilote de course sera présent lors d'un week-end « portes ouvertes »					
Des accessoires seront vendus par le biais du site internet					
Une personnalisation (tunning) des motos est proposée					

2. Monsieur Seiler décide de réaliser une grande campagne publicitaire. Indiquez deux supports médias locaux qu'il pourrait utiliser. (2 points)
-
-

3. D'après l'étude de marché, il ressort que les motos sont perçues comme bruyantes et polluantes par une majorité de la population. Imaginez deux produits que Monsieur Seiler pourrait proposer pour répondre à cette tendance. (2 points)
-
-

4. Pour répondre à la tendance du marché, Monsieur Seiler va se lancer dans la production de son propre produit. Il va le vendre aux consommateurs finaux par le biais de son site internet. Comment désigne-t-on ce genre de distribution ? (1 point)
-

4. Schéma des prix et changes**points****/ 8**

1. Un casque intégral est vendu au prix net de CHF 760.– à un client français qui règle son achat avec EUR 725.–

Sachant qu'il lui est rendu CHF 1.25, déterminez à quel cours l'opération de change est effectuée. (2 points)

2. Calculez le prix auquel ce casque était affiché en magasin sachant qu'une déduction de 5 % a été accordée au client français. (1 point)

3. Ce modèle de casque, qui faisait partie d'un lot de 40 pièces, a été acheté à un fournisseur japonais aux conditions suivantes :

Prix d'achat brut unitaire	JPY 55 300.–	(cours : achat 0,7465 / vente 0,7685)
Remise obtenue	20 %	
Frais d'achat	CHF 1600.–	pour le lot

Déterminez le prix de revient d'achat d'un casque. (3 points)

4. Déterminez la marge brute en francs réalisée sur la commercialisation de ce casque puis exprimez-la en % du prix de vente net. (2 points)

5. TVA

points

/ 8

Veuillez répondre aux questions suivantes concernant quelques opérations relatives à la TVA au taux de 8 % que l'entreprise a réalisées lors du dernier trimestre.

1. Achat à crédit d'un appareil destiné au montage-équilibrage des pneus d'une valeur de CHF 3456.– (TVA comprise).

Journalisez cette opération. Voir plan comptable page 15. (3 points)

Op.	A débiter	A créditer	libellé/calcul	Somme	Somme

2. L'entreprise a reçu une facture de son principal fournisseur concernant les éléments suivants :

motos et accessoires CHF 29 900.– (TVA non comprise)
pièces de recharge et lubrifiants CHF 3717.50 (TVA non comprise)

- a) Calculez l'impôt total grevant les éléments ci-dessus. (1 point)

- b) Indiquez dans quel compte ce montant est comptabilisé. (1 point)

3. Sur la base des opérations 1 et 2 ainsi que CHF 7002.– de TVA calculée sur des ventes et prestations facturées aux clients, calculez le montant de la dette fiscale nette dont l'entreprise devrait s'acquitter. (1 point)

4. Selon la loi sur la TVA, qui supporte véritablement le coût de cet impôt ? (1 point)

5. Pour quelle raison la TVA est-elle considérée comme étant un impôt indirect ? (1 point)

6. Contrat de bail

points

/ 11

BAIL A LOYER

Entre :

Bailleur(s) :
 Régie Bielfinma AG
 Gütterstrasse 22,
 2502 Bienne

Locataire(s) :
 Monsieur Jacques Seiler
 La Haute Route 3
 2501 Bienne

Objet : Local avec vitrine de 500 m² situé Unterer Quai 5 à Bienne.

Destination des locaux : Atelier mécanique, usage commercial uniquement

Locaux ou dépendances mis à disposition à titre gratuit : aucun

1. Durée : Le bail commence à midi le et se termine à midi le

1^{er} juillet 2014
 30 juin 2015

2. Résiliation et reconduction

Il se renouvellera aux mêmes conditions pour une année sauf avis de résiliation de l'une ou l'autre des parties donné et reçu au moins 3 mois à l'avance pour la prochaine échéance et ainsi de suite d'année en année.

3. Loyer payable d'avance

	Annuel	Mensuel
Loyer net	CHF 31 656.–	CHF 2 638.–
Acompte de chauffage et eau chaude	CHF 2 400.–	CHF 200.–
Divers		
Garage, parking		
Total	CHF 34 056.–	CHF 2 838.–

Critères de fixation du loyer

Taux hypothécaire de référence : 1,75 %

Indice suisse des prix à la consommation : 98.2 points

4. Garantie

Montant : CHF 10 552.- (4 mois de loyer net)

Adresse du garant : UBS SA Place de la Gare 2, 2501 Bienne. Compte 1234.254.EU2

5. Le présent bail est régi par le Code des obligations et les autres dispositions légales en la matière.

Ainsi fait et signé en deux exemplaires. Lieu et date : Bienne, le 29 juin 2014

Le(s) locataire(s) :

Jacques Seiler

Le bailleur :

Marc Rodias

Répondez aux questions suivantes sur la base du contrat figurant en page précédente.

Remarque : les différentes questions n'ont pas de relations entre elles.

1. Sans rien demander à personne, Monsieur Seiler a aménagé une petite pièce au fond du local pour y loger son apprenti. Il loue cette partie CHF 100.– par mois. Avait-il le droit de faire cet aménagement et de le louer ? Donnez deux raisons. (2 points)

2. Monsieur Seiler loue en plus de la surface commerciale trois places de parking avec un bail séparé. Quel est le délai et le terme pour résilier ce bail ? (1 point)

3. Si Monsieur Seiler décidait de cesser son activité, pourrait-il décider de transférer le bail à son cousin ? Expliquez votre réponse. (1 point)

4. Monsieur Seiler a décidé de résilier le bail le 2 juin 2016. Quel sera le terme de résiliation (jour/mois/année) ? Expliquez. (1 point)

5. En cas de résiliation du bail, l'épouse de Monsieur Seiler devra-t-elle signer la lettre de résiliation ? Expliquez. (1 point)

6. Dans les cas suivants, indiquez si ces travaux sont à la charge de Monsieur Seiler, le locataire (L) ou du bailleur (B). (2 points)

Il faut refaire toute la plomberie des WC du fait de son ancienneté.	
Il y a plusieurs taches de graisse sur le sol, élément signalé sur l'état des lieux d'entrée.	
A la fin du bail, il faut nettoyer le sol de l'atelier.	
Le lavabo des WC a été cassé par le mécanicien qui a laissé tomber une lourde pièce de métal dessus.	

7. Monsieur Seiler reçoit le 12 juin 2016, par simple courrier à la maison, une notification de hausse de loyer pour le 1^{er} juillet 2016. Le courrier n'indique rien sur le motif de la hausse. Mis à part ce manque de précision, indiquez deux raisons qui font que cette notification n'est pas valable. (2 points)

8. En cas de non-paiement du loyer, le bailleur peut-il faire saisir le matériel se trouvant dans le local commercial ? Expliquez. (1 point)

7. Contrat de travail

points

/ 6

1. Monsieur Seiler indique à son mécanicien qu'il n'a pas besoin de venir la semaine prochaine car il n'y a pas assez de travail. Il lui indique également que cette semaine sera déduite de son salaire. Le mécanicien proteste et prétend que son salaire lui est tout de même dû. Qu'en est-il ? Expliquez votre réponse. (1 point)

2. Lors de l'engagement du mécanicien, celui-ci a dû acheter lui-même une caisse à outils complète pour le prix de CHF 1200.–, ceci à la demande de M. Seiler. Peut-il en obtenir le remboursement ? Expliquez. (1 point)

3. L'apprenti s'est blessé au travail à la suite d'une défaillance mécanique d'une machine. Il a été absent pendant 1 mois et deux semaines. Monsieur Seiler pourrait-il réduire la durée de ses vacances ? Expliquez pour quelles raisons. (2 points)

4. L'apprenti a été engagé du 1^{er} septembre 2014 au 31 août 2017. En discutant avec ses camarades, il remarque qu'il est moins payé qu'eux. Il décide alors de changer d'employeur. Quand serait-il libre de travailler pour quelqu'un d'autre sachant que Monsieur Seiler n'est pas disposé à le laisser partir hors délai ? (1 point)

5. Monsieur Seiler a licencié le mécanicien alors que celui-ci se trouvait au service militaire pour une semaine. Ce licenciement est-il valable ? Expliquez. (1 point)

8. Contrat de vente**points****/ 5**

1. Monsieur Seiler a vendu une moto Yamaha WR250F neuve pour le prix de CHF 11 000.–. Si rien n'est prévu dans le contrat, quelle sera la prescription concernant la garantie pour défaut ? (1 point)

2. Le local commercial que loue Monsieur Seiler est à vendre. Quelle doit être la forme de ce contrat de vente ? (1 point)

3. Monsieur Seiler a commandé sur internet divers accessoires pour le magasin. Le montant total de la marchandise est de CHF 568.–. A réception de la facture, Monsieur Seiler constate qu'un montant de CHF 20.– a été ajouté pour les frais de transport. Ce montant figure dans les conditions générales sur le site internet du vendeur. Comme tout le monde ou presque, Monsieur Seiler n'a pas lu ces conditions. Est-il tenu de payer cette somme supplémentaire ? Expliquez. (1 point)

4. Une moto a été commandée pour un client auprès de l'importateur Honda-Suisse. Le délai de livraison était fixé au 23 mai 2016. A ce jour, la moto n'est toujours pas livrée et le client s'impatiente. Monsieur Seiler pourrait se fournir auprès d'un revendeur en France mais pour un prix supérieur. Peut-il réclamer la différence à l'importateur suisse ? Pourquoi ? (1 point)

5. Un scooter neuf est livré à l'atelier. Il a été acheté chez un fournisseur situé à Zurich et livré franco domicile. Or, Monsieur Seiler constate au déchargement des dégâts sur la carrosserie. Qui de Monsieur Seiler ou du fournisseur est responsable ? Expliquez. (1 point)

9. Journal
points / 20

Vous êtes employé(e) de la fiduciaire à qui l'entreprise de M. Seiler a confié la tenue de sa comptabilité. Sur la base de sa situation financière au 1^{er} janvier 2015 et du plan comptable ci-dessous, enregistrez les opérations mentionnées ci-après.

Situation financière au 1^{er} janvier 2015 et plan comptable

Actif		CHF
1000	Caisse	1'225.00
1010	Poste (CP)	7'800.00
1100	Créances clients	5'680.00
1108	Créances douteuses	3'000.00
1109	Ducroire	(3'000.00)
1140	Avance de salaire	500.00
1170	IP s/march. et services	6'300.00
1171	IP s/INV. et ACE	450.00
1176	Créances AFC	0.00
1200	Stock marchandises	380'000.00
1300	Actifs transitoires	7'000.00
1500	Machines et appareils	12'000.00
1510	Mobilier et installations	8'000.00
1521	Infrastructure informatique	4'500.00
1530	Véhicules	42'000.00
1539	FAC s/véhicules	(20'000.00)
1540	Instruments et outillage	25'000.00
		503'455.00

Passif		
2000	Dettes fournisseurs	36'000.00
2010	Autres dettes	11'000.00
2100	Banque cantonale c/c	96'700.00
2200	TVA due	14'900.00
2206	Dettes AFC	0.00
2300	Passifs transitoires	800.00
2400	Emprunt UBS à long terme	192'000.00
2800	Capital	129'055.00
2850	Privé	0.00
		503'455.00

Comptes de gestion	
3200	Ventes marchandises
3209	Déductions accordées
3210	Frais de vente
3410	Produits des réparations
3720	Prestations propres
3805	Pertes sur créances
4200	Achats de marchandises
4209	Déductions obtenues
4270	Frais d'achats
4280	Variation de stocks
5200	Salaires
5270	Charges sociales
6000	Loyers
6100	Entretien et réparations
6200	Frais de véhicules
6300	Assurances
6400	Électricité
6500	Frais d'administration
6510	Téléphone, internet
6600	Publicité
6700	ACE
6740	Différence de caisse
6800	Amortissements
6900	Charges financières (int.-charges)
6950	Produits financiers (int.-produits)
8500	Charges exceptionnelles
8510	Produits exceptionnels

Remarques

- La saisie du journal se fait à l'aide du nom du compte et non du numéro.
- La colonne « libellé » sert à indiquer les calculs uniquement.
- Le nombre de lignes à disposition ne correspond pas forcément au nombre d'écritures attendues.
- Les sommes sont arrondies aux 5 centimes si nécessaire.
- Ne pas comptabiliser la TVA.**

Opérations de l'année 2015

1. Une moto est livrée et facturée CHF 15 000.– à une cliente. La cliente paie par carte VISA et le compte postal de l'entreprise est crédité de la somme nette qui lui revient après retenue d'une commission de 2 % en faveur de l'entreprise « **SIX Multipay** » qui gère les paiements effectués par carte de crédit. (3 points)

Op.	A débiter	A créditer	libellé/calcul	Somme	Somme

2. Le relevé du compte courant bancaire trimestriel mentionne CHF 372.25 d'intérêts débiteurs ainsi que CHF 12.– de frais de tenue du compte. (2 points)

Op.	A débiter	A créditer	libellé/calcul	Somme	Somme

3. Un client règle au comptant la facture non comptabilisée de CHF 280.– concernant la réparation de sa moto. (1 point)

Op.	A débiter	A créditer	libellé/calcul	Somme	Somme

4. Réception d'un acte de défaut de biens provenant de l'Office des poursuites de Bienne concernant la créance douteuse figurant au bilan du 1^{er} janvier 2015. La provision créée à cet égard est immédiatement utilisée. (2 points)

Op.	A débiter	A créditer	libellé/calcul	Somme	Somme

5. Comptabilisation de l'ordre de paiement adressé à la banque cantonale concernant :

- CHF 2 838.– pour le loyer du commerce,
 CHF 29 800.– pour l'achat de motos neuves et autres accessoires dont la facture était déjà comptabilisée,
 CHF 200.– pour une annonce dans le programme de la course de côte moto de Boécourt.
 (3 points)

Op.	A débiter	A créditer	libellé/calcul	Somme	Somme

Opérations au 31 décembre 2015

6. Le 31 juillet 2012, une camionnette de dépannage a été acquise au prix de CHF 27 900.– pour laquelle il a été décidé un amortissement constant et « prorata temporis » pour l'année 2012. Au 31 décembre 2014, le total des amortissements enregistrés à son sujet était de CHF 13 485.–. Comptabilisez l'amortissement pour l'année 2015. (2 points)

Op.	A débiter	A créditer	libellé/calcul	Somme	Somme

7. Comptabilisation du dernier amortissement annuel de l'équipement informatique afin que celui-ci figure encore dans les comptes pour une valeur dite « pour mémoire ». (2 points)

Op.	A débiter	A créditer	libellé/calcul	Somme	Somme

8. Selon un contrat de ristourne avec son principal fournisseur, l'entreprise a calculé que ce dernier lui remboursera CHF 750.– l'an prochain. (1 point)

Op.	A débiter	A créditer	libellé/calcul	Somme	Somme

9. Le stock de marchandises a été inventorié pour CHF 410 000.–. Enregistrez sa variation en tenant compte d'une réserve latente de CHF 60 000.–. (2 points)

Op.	A débiter	A créditer	libellé/calcul	Somme	Somme

10. A l'échéance annuelle du 28 février dernier, le règlement de l'annuité sur l'emprunt UBS comprenait un amortissement de CHF 10 000.–. Calculez et comptabilisez les intérêts courus au taux de 2,25 %. (2 points)

Op.	A débiter	A créditer	libellé/calcul	Somme	Somme

10. Financement et placement

points

/ 10

1. Monsieur Seiler réalise d'excellentes affaires et il désire placer le surplus de liquidités qu'il possède. Il désire connaître les risques et les avantages de chacun des placements ci-dessous. Indiquez un avantage et un inconvénient (ou risque) des différents placements ci-dessous : (5 points)

Placement	Avantages	Inconvénients
Fonds de placement		
Obligation de la Confédération suisse		
Action Crédit Suisse		
Obligation de la Grèce		
Compte épargne		

2. La famille de Monsieur Seiler désire construire une nouvelle maison à Macolin, beau petit village situé au-dessus de Bienne. Indiquez trois éléments que le banquier va contrôler avant d'accorder un prêt hypothécaire. (3 points)

3. Indiquez deux des trois objectifs en matière de placement. (2 points)

11. Décompte de salaires**points****/ 7**

Sur la base des informations ci-après, complétez le décompte de salaire de l'employé mécanicien Victor PEDO qui bénéficie d'une allocation familiale de CHF 230.–.

Renseignements pour le mois de novembre 2015

Salaire mensuel brut	:	CHF 4100.00
Heures supplémentaires	:	8 heures rémunérées à CHF 30.00 / heure
Salaire coordonné	:	à déterminer par calcul en tenant compte d'une déduction de coordination de CHF 2056.25
AVS/AI/APG	:	5,15 %
AC	:	1,10 %
LPP	:	16,00 % au total, répartis de manière paritaire
LAA (choisir le taux adéquat):	:	AAP 1,20 % / AANP 1,50 %
Avance de salaire	:	CHF 250.00
Saisie de salaire pour l'OP	:	aucune

Décompte individuel de salaire

**Jacques Seiler
2501 Biel**

Biel, le 27 novembre 2015

Monsieur Victor PEDO
Bärletweg 8
2555 Brügg / BE

Fonction : mécanicien

Salaire déterminant AVS (y compris heures supplémentaires)

.....

Allocation(s) familiale(s)

.....

Total

.....

<u>Déductions :</u>	<u>taux</u>	<u>salaire soumis</u>	<u>cotisations</u>
Retenue AVS,AI,APG
Retenue AC
Retenue LPP
Retenue LAA

<u>Autres déductions</u>	<u>sommes</u>
Avance de salaire
Office des poursuites

Total des déductions

.....

Montant net

.....

Calculs éventuels :

--

Index du CO (état le 1^{er} janvier 2013)

Le n° indique renvoi au 1^{er} article du CO traitant ce sujet

A ctes illicites	19	L ettre de change	991
Actions (papiers-valeurs)	622	Liberation (actions nominatives)	632
Administration -SA (conseil)	707	(actions au porteur)	683
-Sàrl (définition)	772	Licencement	335
-Coop (définition)	828	Loyers abusifs	269
Annexe (SA)	663b	M andataire commercial	462
Arrhes	158	Menus travaux	259
Assemblée générale SA	698	N ullité des contrats	20
Assemblée des associés Sàrl	804	O bligations (papiers-valeurs)	1156
Assemblée générale Coop	879	Offre	3
B ail à loyer	253	P articipations (SA)	960d
Capital-participation	656b	Papiers-Valeurs	965
Cautionnement	492	Prescription	127
Cession de créances	164	Prévoyance en faveur du personnel	331
Chèque	1100	R aisons de commerce	944
Clause pénale	160	Registre du commerce	927
Compensation	120	Rente viagère (prescription)	131
Comptabilité commerciale	957	Reprise de dette	175
Congé (abusif, travail)	336	Reserve générale (SA)	671
- (défaut, travail)	335b-c	Résiliation immédiate (travail)	337
- (abusif, bail)	271-a	Responsabilité civile	41
- (défaut, bail)	266a-c	Rétention (bail commercial)	268
Consignation (bail)	259g	Revocation de la vente par l'acheteur	40e
Contrat d'agence	418a	S ociété anonyme	620
- d'apprentissage	344	Société à responsabilité limitée	772
- de commission	425	Société en nom collectif	552
- de mandat	394	Société simple	530
Crainte fondée	319	T itres au porteur	978
Contrat (conclusion)	1	Titres nominatifs	974
Crainte fondée	29	V acances (travail)	329a
D ébit	158	Vente immobilière	216
Défauts de la chose louée	259	Vente mobilière	187
Démarchage	40a	Vente par acomptes abrogée, remplacée	
Demeure (débiteur)	102	par la LCC et l'OLCC le 01/01/2003	
(vendeur)	190	Vérification de la chose	201
Dol	28		
Donation	239		
E change	237		
Enchères (vente aux)	229		
Enrichissement illégitime	62		
Erreur essentielle	23		
Exécution des obligations	68		
Extinction des obligations	114		
F ormation des obligations	1		
Fondé de procuration	458		
Forme des contrats	11		
G arantie (vente immobilière)	219		
(vente immobilière)	197		
I nexécution des obligations	97		

Index du CCS (état le 1^{er} janvier 2013)

Le n° indique renvoi au 1^{er} article du CCS traitant ce sujet

P acte successoral	494	A cquets	197
Partage (succession)	602	Adoption	264
Participation aux acquêts	196	Annulation du mariage	104
Personnes morales	52	Association	60
Personnes physiques	11	Autorité parentale	296
Possession	919	Autorités de protection de l'adulte	360
Prêteurs sur gages	907	B iens de famille	335
Procédure préparatoire (mariage)	97	Biens des enfants	318
Propriété	641	Biens propres (régime légal)	198
-foncière	655	Bonne foi	3
-mobilière	713	C édule hypothécaire	842
-par étages	712a	Célébration du mariage	101
Q uotidité disponible	470	Charges foncières	782
R ecognissance de paternité	260	Communauté de biens	221
Régime matrimonial ordinaire	181	Conditions du mariage	94
Registre foncier	942	Curatelle	390
Réputation (succession)	566	Curatelle (fin)	399
Réserve de propriété	715	D iscernement	16
Réserve successorale	471	Divorce	111
S éparation de biens	247	Droits civils (jouissance)	11
Servitudes et charges foncières	730	Droits réels	641
Successions (héritiers légaux)	457	E ducation	302
Superficie (droit)	675	Effets généraux du mariage	159
T estament	467	Etat civil	39
U sfruit	745	Exhérédation	477
F amille (dette alimentaire)	328	F amille (dette alimentaire)	828
Fiançailles	90	Filiation	252
Fonctions du curateur	405	Fonctions du curateur	80
Fondations	80	G age immobilier	793
G age immobilier	884	Gage mobilier	884
H abitation (droit)	776	Héritiers légaux	457
Héritiers légaux	824	Hypothèque	824
M ajorité civile	14	M ariage (conditions)	94
Mariage (conditions)	308	Mise sous curatelle (mineurs)	308
Nantissement	884	Nomination du curateur	400
Nomination du curateur	400	O bligation d'entretien (enfants)	276
Obligation d'entretien (enfants)	537	Ouverture de la succession	